



L3HARRIS™

Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Personnes-ressources :

Marcella Thompson
Systèmes de mission intégrés
Marcella.Thompson@L3Harris.com
214-430-8872

Jim Burke
Relations avec les médias
Jim.Burke@L3Harris.com
321-727-9131

L3Harris remporte un contrat de 482 millions \$ US (609 M\$ CA) auprès de l'Aviation royale canadienne pour le prolongement du soutien des CF-18

Points clés :

- Témoigne des capacités et de l'expertise de L3Harris en matière de soutien en service de premier choix
- Confirme la position de L3Harris en tant que seul centre d'excellence au Canada pour les avions de chasse
- Souligne un partenariat canadien fructueux de 35 ans pour la flotte d'avions CF-18

MIRABEL (Québec), le 21 avril 2022 — L3Harris Technologies (NYSE : LHX) a remporté un contrat basé sur la performance d'une durée de 4 ans avec années d'option et d'une valeur de 482 millions \$ US (609 millions \$ CA), renouvelant le soutien en service pour la flotte d'avions de chasse CF-18 Hornet exploitée par l'Aviation royale canadienne (ARC) jusqu'au retrait de service de la flotte prévu en 2032.

Dans le cadre du processus d'analyse de rentabilisation de soutien, les quatre fondements de l'initiative de soutien, soit la performance, la rentabilité, la flexibilité et les avantages économiques, ont été les moteurs de l'élaboration d'une solution optimisée et bien adaptée. Grâce à ce renouvellement de contrat, L3Harris continuera d'assurer les activités liées à la gestion de la flotte et du programme, à la maintenance, à l'ingénierie, à la gestion du matériel, aux publications électroniques, au soutien logistique intégré, à la gestion de données et au soutien pour les logiciels opérationnels. Ces activités se dérouleront aux installations de L3Harris à Mirabel, ainsi qu'aux bases des Forces canadiennes (BFC) de Cold Lake et de Bagotville.

« Ce contrat témoigne du fait que L3Harris est l'unique centre d'excellence au Canada pour les avions de chasse, en plus d'être une preuve de notre efficacité et de notre engagement constants envers l'orientation client, une exécution sans faille et un partenariat à long terme avec l'ARC », a déclaré Ugo Paniconi, directeur général de MAS, L3Harris.

Récemment, L3Harris a souligné 35 ans de soutien en service pour les CF-18, notamment d'importants

travaux de prolongation de la durée de vie structurale et de modernisation des systèmes leur permettant de demeurer fonctionnels au plan opérationnel et accroissant la valeur de l'investissement du Canada pour ces aéronefs. Le contrat, basé sur la performance, apportera flexibilité, avantages économiques et valeur dans le cadre de l'Initiative de soutien du Canada.

L3Harris a créé des centaines d'emplois de haute technologie au Québec grâce aux contrats de soutien pour l'avion F/A-18 avec le Canada, l'Australie, la Suisse, la Finlande, l'Espagne et les États-Unis. La division de Mirabel de L3Harris compte plus de 1 150 employés au pays et est l'un des principaux intégrateurs de soutien en service du ministère de la Défense nationale.

À propos de L3Harris Technologies

L3Harris Technologies, une entreprise multinationale flexible et novatrice du secteur des technologies aérospatiales et de la défense, propose des solutions complètes qui répondent aux besoins des missions de haute importance de nos clients. Elle offre des technologies de défense et commerciales de pointe dans les domaines aérospatial, aéronautique, terrestre, maritime et cybernétique. L3Harris a un chiffre d'affaires annuel de plus de 17 milliards de dollars et 47 000 employés, avec des clients dans plus de 100 pays. L3Harris.com.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur des attentes, des hypothèses et des estimations actuelles de la direction relatives au rendement et à la conjoncture économique futurs. Ces déclarations sont énoncées sous réserve des règles d'exonération (*safe harbor provisions*) prévues à l'article 27A de la *Securities Act*, loi américaine de 1933 et à l'article 21E de la *Securities Exchange Act*, loi américaine de 1934. L'entreprise met en garde les investisseurs du fait que toute déclaration prospective est soumise à des risques et à des incertitudes, si bien que les résultats réels et futurs sont susceptibles de différer de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Les énoncés concernant la valeur ou la valeur prévue des commandes, contrats ou programmes sont des déclarations prospectives soumises à des risques et à des incertitudes. L3Harris décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser ses déclarations prospectives consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements ou à de nouveaux événements ou pour tout autre motif.

#